



Dossier de presse 2012

Des droits, de l'information et des réductions pour des vacances réussies !

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n°10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

Communiqué de Presse

La carte FFCC multi-avantages, votre passeport pour des vacances réussies

La Fédération Française de Camping et de Caravaning représente les campeurs au sens large du terme depuis 1938. Reconnue d'utilité publique en 1973, elle travaille au quotidien pour soutenir les droits des plus de six millions de campeurs auprès des pouvoirs publics et des professionnels de l'hôtellerie de plein air.

Avec ses plus de 120 000 adhérents et grâce à son ancienneté, elle possède un poids et une véritable expertise. Ainsi, elle s'engage sur des dossiers importants pour l'avenir du secteur tel que : le nouveau classement des campings, le contrat loisirs, la commission de conciliation loisirs, les permis B et EB, les taxes poids lourds, etc. afin que le camping reste un plaisir et que la réglementation évoluent dans le bon sens.

Les cotisations de ses adhérents permettent de couvrir ses frais de fonctionnement. Pour les remercier de leurs soutiens, la FFCC s'associe tout au long de l'année avec des partenaires afin d'offrir à ses adhérents **des réductions dans tous les secteurs** qui les touchent : compagnie maritimes, campings et chaînes de campings, magazines spécialisés, matériels, véhicules, voyages et rassemblements, assurances... Aujourd'hui, elle compte plus de **1 400 partenaires tout domaine confondu** ! Ils sont tous consultables sur le site www.ffcc.fr.

Ce site est une plateforme d'information importante. Il permet entre autre de consulter et télécharger sur GPS **les quelque 8 325 aires pour camping-car à travers l'Europe**.

Vous pouvez aussi choisir votre prochain lieu de vacances parmi les plus de **1 300 campings Camp'In France FFCC**. Ouverte à tous, cette centrale de réservation permet d'obtenir les disponibilités et de réserver chez un quart des campings partenaires disposant d'un système de réservation en ligne. Si vous êtes adhérents FFCC, vous pourrez en plus obtenir vos réductions immédiatement.

L'adhésion, c'est aussi des assurances indispensables : **annulation/interruption de séjour**, responsabilité civile, dommages au matériel de camping, individuelle accident, risques locatifs et protection juridique.

Sésame des adhérents FFCC : la carte FFCC multi-avantages ! Alors, pour vous aussi acquérir votre passeport pour des vacances réussies, appelez le 01 42 72 84 08 ou rendez-vous sur www.ffcc.fr

Il existe **deux types de carte FFCC multi-avantages**:

- La familiale à 31 € en 2012 pour une famille avec enfants de moins de 25 ans
- L'individuelle à 21 € 50 en 2012 pour les personnes de plus de 25 ans, non mariées, non paxées

- **Contact Presse** (dossier de Presse, communiqué de presse, interviews et photos)
- Céline COCHELIN - Responsable Communication et Marketing
- 01 42 72 87 20 – celine.cochelin@ffcc.fr

SOMMAIRE

P4 LA FFCC DEFEND LES CONSOMMATEURS

P5 LA FFCC, PLUS DE 1 400 PARTENAIRES POUR SATISFAIRE SES ADHERENTS

Ses partenaires accordant des réductions
Ses partenaires terrains de camping

P7 LA FFCC UNE EXPERTISE DE PLUS DE 70 ANS

Les reportages, articles, émissions de la presse, télévision, radio et web
Les pouvoirs publics
Les associations ou professionnels liés à son secteur d'activité :
Les associations ou organismes liés au tourisme et aux secteurs loisirs
Les organismes chargés d'études ou de normalisation
Les manifestations festives

P9 LA CARTE FFCC MULTI-AVANTAGES

Des garanties d'assurances
Des réductions
Des voyages et rassemblements

P10 LE CAMPING EN FRANCE

Chiffres clés
Parc des équipements et véhicules de loisirs 2010
Règlementation
Tendances et évolutions
Profil des campeurs

P14 LE CAMPING-CAR EN FRANCE

Chiffres clés
Règlementation
Profil des camping-caristes

LA FFCC DEFEND LES CONSOMMATEURS

La FFCC défend les consommateurs depuis 1938. Grâce à sa position de seule fédération reconnue d'utilité publique depuis 1973 et ses plus de 120 000 adhérents, elle pèse dans les décisions relatives à la réglementation de l'hôtellerie de plein air auprès des pouvoirs publics et des professionnels de l'hôtellerie de plein air.

La FFCC apporte son expertise et affirme les droits des plus de 6 millions de campeurs au sens large du terme sur :

- Le nouveau classement des terrains de camping
- La charte de transparence
- La commission conciliation Loisirs
- Le statut de l'habitat léger de loisirs
- La charte de qualité Occasion Pro Camping-car
- L'Eco taxe poids lourds
- La Vignette sur les caravanes et mobil-home
- Le futur permis B et le futur permis EB pour les caravaniers
- Les permis CI et CI E pour les camping-caristes
- La création d'Aire d'étapes
- Le prix des péages pour les camping-cars
- Les contrôles techniques pour les camping-cars
- Limitations de vitesse des ensembles roulants...

La FFCC fonctionne grâce aux cotisations de ses adhérents directs ou des adhérents de ses 90 clubs affiliés toujours plus nombreux chaque année.

LA FFCC, PLUS DE 1 400 PARTENAIRES POUR SATISFAIRE SES ADHERENTS

Ses partenaires accordant des réductions

Tous issus du monde du tourisme et des loisirs, ils offrent la possibilité aux adhérents FFCC de faire des économies sur :

- Les nuitées en camping
- Les traversées maritimes
- Les revues et guides spécialisés
- Les accessoires de camping
- Les sites historiques, de loisirs ou culturels
- Les véhicules de loisirs
- Les voyages organisés
- Les assurances

Ses partenaires terrains de camping

Partenaires CAMP'IN France

Plus de 1 300 campings offrent un pourcentage de réduction en et hors saison sur leurs emplacements nus et leurs hébergements locatifs aux adhérents FFCC.

Cela représente plus de 3 000 réductions à travers l'hexagone.

Chaque camping partenaire est répertorié dans le Guide CAMP'IN France FFCC.

D'une manière générale, les réductions vont de :

- 20 % en haute saison et 50 % en basse saison sur les emplacements nus
- 10 % en haute saison et 30 % en basse saison sur les hébergements locatifs.

Pour bénéficier de ces offres privilégiées, les adhérents directs et de clubs affiliés doivent présenter leur carte soit au moment de votre réservation soit à votre arrivée sur le camping.

Parmi les + de 1 300 campings partenaires, nous comptons des terrains indépendants et également :

- 125 de la chaîne Holiday Cheque
- 68 de la chaîne Homair
- 30 de la chaîne Village Center
- 55 de la chaîne Sites et Paysages de France
- 51 de la chaîne Yelloh! Village
- 12 de la chaîne Indigo
- 6 de la chaîne Huttopia
- 2 campings FFCC : La Petite Motte à la Grande Motte (34) et Les Rives du Lac à Sevrier (74).

Grande nouveauté en 2012, tous ces campings sont non seulement consultables mais pour un quart réservables sur le site www.ffcc.fr !

Cette centrale de réservation permet aux adhérents FFCC et de ses clubs affiliés de connaître les disponibilités dans ces campings et de profiter instantanément de leurs réductions lors de leurs réservations. La réservation comme la consultation sont ouvertes à tous.

Partenaires Stop Accueil camping-car.

Le Stop Accueil Camping-Car a été créée par la FFCC en 2001 pour la saison 2002 afin de répondre aux problèmes de stationnement des camping-caristes.

Les plus de 500 campings adhérents de la formule proposent :

- Des emplacements classiques, faciles d'accès, parfaitement plats, stabilisés et durs.
- Des aménagements spéciaux avec vidoirs pour WC chimiques + eaux usées et un robinet d'alimentation en eau potable.
- Pour une seule nuit en formule étape avec une arrivée à partir de 18 h et un départ avant 10 h le lendemain.

A tarif spécial soit :

- 9 €* maximum pour un camping jusqu'à 2 étoiles
- 11 €* maximum pour un camping 3 étoiles
- 14 €* maximum pour un camping 4 ou 5 étoiles.

** sans électricité et taxe de séjour*

Les enfants de - de 7 ans sont gratuits, la personne supplémentaire peut être facturée 1 €. Si vous prolongez votre séjour au delà de la première nuit, le tarif normal du camping sera appliqué.

Afin d'encourager les campings à développer cette formule, nous leur avons proposé d'offrir un tarif unique à 8 € quel que soit leur nombre d'étoiles. Ils sont plus de 60 à avoir répondu présent. Ils sont facilement repérables dans le guide, ouvrez l'œil !

Chaque camping Stop Accueil Camping-Car bénéficie d'une visibilité dans : Le Guide Stop Accueil Camping-car, Le Guide Officiel camping caravaning, Le Guide Officiel Aires de services, Les sites www.ffcc.fr et www.campingfrance.com

Ils sont tous consultables et téléchargeables sur système GPS via le site de la FFCC. Les adhérents FFCC bénéficient de 10 % de réduction sur ce téléchargement.

LA FFCC UNE EXPERTISE DE PLUS DE 70 ANS

La FFCC est à l'écoute des plus de six millions de campeurs au sens large du terme et répond à leur question au quotidien.

Son historique et sa position permettent à la FFCC d'apporter des informations claires, concrètes et étayées.

Elle participe au quotidien à l'élaboration de reportages, articles, émissions de la presse, télévision, radio et web pour, entre autres :

- BFM TV
- TF1
- France 2
- France 3
- Arte
- M6
- M6 web
- Vincennes TV
- Décision MPA
- Officiel des Terrains
- Camping-car magazine
- Camping et Caravaning – le Caravanier
- Le Courrier Picard
- Direct Soir
- 20 minutes
- La Tribune
- Bordeaux 7
- La Montagne
- Lyonne Républicaine
- Le Pellerin
- La Dépêche du Midi
- Le Parisien
- France soir
- L'Argus de l'Automobile
- L'Argus de l'Assurance
- Marketing magazine
- Le Dauphiné Libéré
- Notre Temps
- La Nouvelle République
- La Renaissance Lochoise
- Ouest France
- Tour Magazine
- RTL
- Radio Nantes
- Europe 1
- RMC
- France Bleu
- France Info
- Radios Chrésiennes Francophones, etc.

La FFCC entretient des échanges permanents avec :

Les pouvoirs publics

- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivité Territoriales
- Secrétariat d'Etat Chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la consommation
- Direction de la sécurité civile, sous-direction de la sécurité des risques
- Direction de la sécurité routière
- Conseil National du Tourisme
- DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- DGCIS : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
- Les municipalités et les communautés de communes

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n°10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

Les associations ou professionnels liés à son secteur d'activité :

- Clef Verte
- Camping Qualité
- Comité de Liaison du Camping-car,
- Comité de suivi technique d'Eco-tourisme,
- Commission de Conciliation du camping de Loisir,
- Conseil National du Mobile-home et de la Résidence mobile
- DICA : Fédération Nationale des distributeurs de véhicules de loisirs
- FICC : Fédération Internationale de Camping et de Caravaning
- FNHPA : Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air
- UNIVDL : Syndicat des véhicules de loisirs
- UNAPAREL : Union Nationale des Parcs Résidentiels de Loisirs
- UNI VDL : Syndicat des Véhicules de Loisirs

Les associations ou organismes liés au tourisme et aux secteurs loisirs

- ANCV : Agence Nationale du Chèque Vacances
- ANAT : Association Nationale des Acteurs du Tourisme
- Automobile Club,
- CDT : Comité Départemental du Tourisme
- CRT : Comité Régional du Tourisme
- FNOTSI : Fédération Nationale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative
- FFSVV-VN : Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige
- FIA : Fédération Internationale de l'Automobile
- Tourisme et Handicap
- UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme

Les organismes chargés d'études ou de normalisation

- Observatoire National du Tourisme
- Atout France : Commission de l'hébergement touristique marchand
- AFNOR : Agence Française de Normalisation

La FFCC fédère autour de manifestations festives tel que :

- Les 70 ans de la FFCC à Villebon sur Yvette en 2008
- Le Périples Paris/Pékin/Paris 2010
- Le Salon des Voyages d'Angers 2011
- Le Périples Paris/Pékin/Istanbul 2012
- Les rallyes internationaux
- Les voyages et sorties programmés chaque année en France et à L'étranger

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n°10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

LA CARTE FFCC MULTI-AVANTAGES

Il s'agit d'une carte d'adhésion à la FFCC qui permet à ses quelque 120 000 adhérents de bénéficier de services et de garanties répondant à leurs besoins.

Il existe **deux types de carte FFCC multi-avantages**:

- La familiale pour une famille avec enfants de moins de 25 ans : 31 € en 2012
- L'individuelle pour les personnes de plus de 25 ans, non mariées, non paxées : 21 € 50 en 2012

Cette carte est délivrée soit en direct par la FFCC soit par le biais d'un de ses Clubs Affiliés.

Au-delà d'être la pièce d'identité du campeur, d'offrir une couverture internationale et d'être indispensable dans certains pays, la carte FFCC multi-avantages offre :

Des garanties d'assurances

La FFCC inclut dans son adhésion des garanties d'assurance adaptées : responsabilité civile, dommages au matériel de camping, individuelle accident, annulation/interruption de séjour, risques locatifs et protection juridique.

Assurances optionnelles proposées par la FFCC

- L'assurance camping-car tous risques sans franchise
- L'assurance camping-car tous risques
- Assurance caravane ou mobil-home tous dommages avec l'option assistance caravane

Des réductions

La FFCC compte **plus de 90 partenaires** dans les domaines du tourisme et des loisirs à retrouver dans le **Guide des Partenaires** et sur le site www.ffcc.fr

Plus de 1 300 campings accordent également des réductions aux adhérents FFCC et de ses clubs affiliés, tant sur les prix de leurs emplacements nus que sur leurs hébergements locatifs en et hors saison. Ces campings sont répertoriés dans le **Guide CAMP'IN France**. Ils sont tous consultables et pour un quart réservables via la centrale de réservation du www.ffcc.fr

Des voyages et rassemblements

Les voyages

La FFCC, ses Clubs Affiliés et ses partenaires voyagistes proposent **plus de 135 voyages** en caravanes et en camping-cars à travers le monde.

Ils sont tous rassemblés dans le **Catalogue Voyages FFCC** et sur le site www.ffcc.fr

Les rassemblements

Les Clubs Affiliés et les Comités Départementaux de la FFCC organisent plus de **500 rassemblements par an** à l'attention des adhérents de la FFCC et de ses Clubs Affiliés.

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n° 10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

LE CAMPING EN FRANCE

Chiffres clés

- 1^{er} mode d'hébergement touristique marchand
- 1^{er} parc en Europe, avec 37% des campings européens (autant de terrains que l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne réunis).
- 2^e parc au monde après les Etats-Unis
- 6 millions de campeurs français
- 2 millions de campeurs étrangers dont une majorité de Néerlandais, Allemands et Britanniques
- 104 millions de nuitées par an

On trouve en France en 2011 8 634 campings aménagés et 937 520 emplacements (hors campings ruraux) :

- 16.2 % de 1 étoile soit 8.2 % des emplacements
- 42.8 % de 2 étoiles soit 33.7 % des emplacements
- 28.8 % de 3 étoiles soit 36 % des emplacements
- 9.3 % de 4 et 5 étoiles soit 20.3 % des emplacements
- 2.9 % de divers soit 1.8 % des emplacements

Campings classés 5 étoiles (chiffre arrêtés à fin 2011) : 105

Campings municipaux : 2 304

Campings ruraux (aires naturelles et campings à la ferme) : 1 699 soit 27 503 emplacements

Retrouvez l'ensemble des quelque 10310 campings de France sur le Guide Officiel du camping et caravaning ou sur www.campingfrance.com.

Parc des équipements et véhicules de loisirs 2011

- **Caravaneiges :**
268 soit 24 087 emplacements
- **Parc locatif :**
300 000 hébergements. Le parc locatif regroupe la location de mobil-home, caravanes, bungalows toilés et chalets.
- **Mobil-home (locatifs et résidentiels) :**
270 000 unités (entre 54 000 et 81 000 résidentiels)
soit 28% des emplacements.
- **HLL (Habitations Légères de Loisirs) :** 30 000 unités installées
ce qui représente 15 % du parc locatif
- **BTM (Bungalows toilés) :**
10 000 unités installées
- **Caravanes neuves :** 10 451 immatriculations en 2011

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n°10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

Les prix sont libres. On peut cependant dégager des tendances.

Tarifs des emplacements nus sur la base d'un emplacement (2 personnes + électricité) pour une nuit en haute saison :

- Tarif moyen 1 étoile : 14,60 €
- Tarif moyen 2 étoiles : 16,20 €
- Tarif moyen 3 étoiles : 22 €
- Tarif moyen 4 étoiles : 30,95 €
- Tarif moyen 5 étoiles : 44 €

Pour le locatif sur la base d'un mobil-home 2 chambres (5-6 personnes) à la semaine en haute saison :

- Tarif moyen 1 étoile : 485 €
- Tarif moyen 2 étoiles : 541 €
- Tarif moyen 3 étoiles : 648 €
- Tarif moyen 4 étoiles : 855 €
- Tarif moyen 5 étoiles : 1247 €

Règlementation

Le camping est une activité d'intérêt général (décret du 7 février 1959 modifié).

La liberté de camper s'exerce cependant dans le cadre de dispositions réglementaires.

Généralités

Le camping est librement pratiqué, hors de l'emprise des routes et voies publiques, avec l'accord de celui qui a la jouissance du sol (art R : 111-41, du Code de l'Urbanisme du 1^{er} octobre 2007). Le camping est interdit :

- sur la voie et les places publiques
- à moins de 200 m des points d'eau captés pour la consommation
- sur les rivages de la mer et dans un site classé, inscrit ou protégé
- à moins de 500 m d'un monument historique classé ou inscrit
- dans les réserves naturelles, parcs ou jardins
- dans les zones interdites par arrêté municipal (art R : 111-42 et 43, du Code de l'Urbanisme du 1^{er} octobre 2007)

Le classement des terrains de camping français (arrêté du 6 juillet 2010)

- Les campings sont classés de 1 à 5 étoiles
- Une nouvelle grille de classement a été créée qui prend en compte trois grands chapitres : «Equipements», «services au client», «accessibilité et développement durable». Elle intègre donc des données qualitatives contrairement aux normes de 1993 (voir ci-dessous).
- La grille fonctionne selon un système de points, chaque critère étant affecté d'un nombre de points.
- Certains critères ont un caractère obligatoire, d'autres un caractère optionnel.
- Pour être classé dans une catégorie donnée, le camping doit obtenir un nombre de points «obligatoires» et un nombre de points «facultatifs». La combinaison de ces deux types de points est conçue pour permettre la prise en compte de l'identité de chaque camping.
- Les Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) peuvent demander à être classés en étoiles (de 1 à 5), ce qui n'était pas le cas avant.

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n° 10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

- Le classement n'est pas obligatoire. Il est payant pour le camping et est réalisé par des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Il est attribué pour une durée de cinq ans.
- 22 juillet 2012, les anciens classements disparaîtront. A partir de cette date, les campings ne pourront plus faire référence à leur ancien classement.

Tendances et évolutions

L'engouement des consommateurs se définit selon quatre orientations principales :

- **Camping pour raison économique** : il permet aux «petits budgets» de partir en vacances (terrains 1 ou 2 étoiles...).
- **Camping nature** : la notion d'environnement est bien présente. Le campeur aime mettre ses sens en éveil : vue agréable, senteurs iodées ou de l'herbe fraîche, contact avec la nature, convivialité, simplicité, liberté, pas de distinction sociale.
- **Camping offrant des équipements « haut de gamme »** : piscine, terrains de tennis, salles de gym, restaurants...infrastructures de loisirs variées, mise à disposition d'hébergements locatifs, notamment pour les familles.
- **Camping « insolite »** : pour répondre à la demande de consommateurs avides de changement et pour « faire plaisir à leurs enfants » : cabanes dans les arbres, roulotte aménagées, yourtes...

Profil des campeurs

Locataires de mobil-home :

- Familles venues des hôtels clubs
- Apprécient des surfaces de 35 m² avec deux chambres et séjour central.
- Exigent une cuisine équipée d'électroménager simple et robuste ainsi qu'une terrasse.
- Ce mode d'hébergement alternatif séduit car il couvre leurs besoins de confort, de fonctionnalité, d'hygiène, d'installations et d'animations.

Propriétaires de mobil-home :

- Y vivent généralement en intersaison
- Choix de ce mode d'hébergement pour combler leurs besoins de nature et de convivialité.
- Ils choisissent un mobil-home comprenant très souvent deux chambres, un salon, une salle d'eau et des W.C. indépendants, une tonnelle mais pas forcément de terrasse.
- Ils aiment profiter des installations et services du camping : Gardiennage, piscine, animations...

Caravaniers :

- Agés en moyenne de 56 ans
- Actifs à 47% et retraités à 48%
- Profitent de la caravane en moyenne 57 jours par an
- Destinations de prédilection : la Bretagne et l'Espagne.

Tentistes :

- Jeunes qui partent en camping à plusieurs (mode d'hébergement de vacances bon marché) ou qui participent à des festivals et autres manifestations.
- Motards et randonneurs qui utilisent la tente lors de leurs bivouacs (légère et adaptée à la randonnée).

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n°10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

- Familles qui utilisent la tente pour passer leurs vacances dans les campings par goût ou pour raison économique.
- Ils achètent ou ils louent leur matériel afin de se rapprocher de la nature sans avoir la contrainte du matériel à se procurer, à transporter et à monter.

LE CAMPING-CAR EN FRANCE

Chiffres clés

- En 2011, les français possèdent **230 000 camping-cars**
- Le parc Européen est estimé à 500 000 camping-cars
- **19 307 camping-cars neufs** ont été immatriculés en 2 011
- **48 500 camping-cars d'occasion** ont été immatriculés en 2 011

Il existe **6 familles de camping-cars** :

- Les fourgons aménagés
- Les capucines
- Les profilés
- Les intégraux
- Les cellules amovibles
- Les camions aménagés

Il existe plus de **6 200 lieux en France** pour accueillir un camping-car ou lui apporter les services attendus dont :

- Aires de services communales ou privées : **1 731 aires de services**
- Aires de stationnement ou d'accueil : **334 aires**
- Aires construites à l'entrée des campings : il n'existe pas de recensement précis. On sait par contre que **2 411 campings** disposent d'une aire avec borne.
- Formule Stop accueil camping-car : **504**
- Etapes chez les vignerons et agriculteurs France Passion : **1 500**

Il existe 8 329 aires pour camping-car en Europe réparties dans 33 pays pour assurer les services indispensables au bon fonctionnement d'un camping-car.

Ils sont tous consultables et téléchargeable sur GPS via le site www.ffcc.fr

Règlementation

Le statut juridique des camping-cars, mal défini, varie en fonction de leur lieu de stationnement mais aussi selon qu'on les assimile à un véhicule automobile, léger ou poids lourd, soumis au code de la route ou à une caravane soumise aux règles du camping.

Stationnement sur la voie publique

Selon le code de la route, le camping-car peut circuler et stationner sur la voie publique dans les mêmes conditions que peut le faire une voiture de jour comme de nuit. Par exemple, le stationnement abusif est prohibé par les articles L 417-1 et R 417-12 du code de la route (plus de 7 jours consécutifs à la même place - ou moins en fonction de la réglementation locale - peuvent entraîner notamment une mise en fourrière).

Qu'en est-il des interdictions de stationnement dans les villes et communes ?

Le code des collectivités territoriales donne aux autorités compétentes le droit de prescrire des interdictions de stationner. L'arrêté d'interdiction doit être motivé et s'appliquer à tous les véhicules de même gabarit ou de même masse et non uniquement aux camping-cars.

Fédération Française de Camping et de Caravaning

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 01 42 72 70 21 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1973 - Immatriculation tourisme IM075100143 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance - ORIAS n°10057957 - Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, de la Fédération Internationale de Camping et de Caravaning et de la Fédération Internationale de l'Automobile

Certains arrêtés d'interdiction de stationnement exclusifs aux camping-cars ont été jugés illégaux par les juridictions administratives en raison de leur défaut de motivation et de leur caractère discriminatoire.

Stationnement sur le domaine privé

Il relève du Code de l'urbanisme. Dans ce cas précis, les camping-cars sont assimilés aux caravanes qui peuvent librement pratiquer le camping hors de l'emprise des routes et voies publiques (sous réserve de certaines interdictions).

Ils peuvent se garer librement dans les bâtiments et remises, sur le terrain où est implantée la résidence de l'utilisateur ou sur toute autre parcelle privée où le camping n'est pas interdit pour une durée de trois mois par an, consécutifs ou non, et avec l'accord de la personne ayant la jouissance des lieux. Pour un stationnement supérieur, il faut obtenir une autorisation du maire de la commune concernée.

Camper ou « faire acte de camping » sur la voie publique

L'utilisation de tout matériel extérieur indépendant du camping-car laisse présager que le camping-cariste fait acte de camping. Cette pratique est interdite de jour comme de nuit.

Profil des camping-caristes

- Âgés en moyenne de 57 ans
- Habitent principalement dans le nord-ouest et le sud-ouest
- 52 % sont des retraités dits « seniors actifs » disposant un fort pouvoir d'achat et d'un budget loisir important
- Lorsqu'ils sont actifs, ils sont cadres ou employés
- 42 % ont leurs loisirs qui tournent autour de la famille et des amis
- 59 % sont cultivés et aiment visiter les musées
- 42 % sont sportifs
- 20.5 % d'entre eux suivent le tour de France
- 60% sont en couple
- 40% sont des familles
- Ils parcourent en moyenne 14 305 km par an
- 97 % sillonnent l'Hexagone
- 31% affirment que le respect de l'environnement est une valeur primordiale
- 92 % des camping-caristes pensent que la pratique du camping-car est compatible avec le respect de l'environnement.
- Une majorité est interpellée par la consommation hybride.
- 88 % s'approvisionnent auprès du commerce local. Ils dépensent en moyenne dans le commerce local quotidiennement 30 € (environ 50 € par équipage)
- 75 % restent moins de 36 heures sur un même lieu
- 25 % partent aux sports d'hiver avec leur véhicule
- 83 % pensent que le stationnement est un vrai souci
- 76 % vont souvent ou toujours dans les aires d'accueil
- 68 % vont dans les campings et parcs de loisirs